



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

hôpitaux

Question au Gouvernement n° 153

Texte de la question

## HÔPITAUX D'ÎLE-DE-FRANCE

**M. le président.** La parole est à M. Yves Jégo, pour le groupe UMP.

**M. Yves Jégo.** Monsieur le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées, les établissements hospitaliers franciliens font les frais depuis 1996 d'une politique de redéploiement des moyens au bénéfice des autres régions françaises, considérées comme sous-dotées.

**M. Marcel Dehoux.** Et alors ?

**M. Yves Jégo.** Cette véritable diète budgétaire a de lourdes conséquences. Selon une récente étude menée par l'union hospitalière d'Ile-de-France, plus de 250 millions d'euros manquent pour boucler les budgets des hôpitaux de la région parisienne. A cette insuffisance, héritée des années passées, s'ajoute une pénurie de personnel médical, en particulier d'infirmiers. Selon la même étude, 3 000 postes d'infirmières feraient défaut à la région dans le seul secteur public. Un tel constat ramène l'Ile-de-France à la situation dramatique qui prévaut, hélas ! dans les autres régions et justifie à l'évidence une prise en compte spécifique.

**M. Bernard Accoyer.** C'est pire en Haute-Savoie !

**M. Yves Jégo.** Pouvez-vous nous indiquer les dispositions envisagées par le Gouvernement pour répondre aux besoins des hôpitaux, en particulier franciliens, qui ont le sentiment, avec beaucoup d'autres, d'avoir été abandonnés depuis de trop nombreuses années ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.

**M. Jean-François Mattei,** ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées. Monsieur le député, la politique de correction des inégalités entre les régions, entreprise il y a quelques années, était justifiée par l'écart important du coût de l'offre de soins en Ile-de-France par rapport à la moyenne nationale.

**M. Michel Bouvard.** C'est vrai !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Il existe toujours !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** En 1997, cet écart était de 20 %. Il est aujourd'hui de 11 %. L'effort a donc été considérable.

**M. Christian Bataille.** Continuons le combat !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Merci la gauche !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** Je regrette néanmoins qu'une procédure d'accompagnement n'ait pas été mise en place à cette occasion. Car, vous avez raison de le souligner, monsieur le député, la situation des hôpitaux franciliens est devenue intenable. L'Ile-de-France ne

peut durablement constituer le réservoir financier des autres régions de France. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Delebarre. Il n'a rien compris !

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** S'il convient de poursuivre la lutte contre les inégalités régionales, notamment par l'intermédiaire de l'ONDAM, il est également clair que nous devons desserrer l'étau qui pèse sur les trois régions contributrices. La nouvelle répartition opérée cette année permettra ainsi aux hôpitaux franciliens de recevoir 50 millions d'euros supplémentaires, ce qui représente un effort considérable.

**M. Bernard Roman.** Au détriment de qui ?

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** En ce qui concerne le personnel soignant, et notamment les infirmiers, le nombre de postes non pourvus est en effet inquiétant : 2 400, 1 200 pour l'assistance publique, 1 200 pour les hôpitaux franciliens. Cette situation est due pour une part à la pénurie qui touche ces professions et pour l'autre à l'attrait de la meilleure qualité de vie que l'on trouverait dans nos provinces profondes.

**M. Daniel Vaillant.** Que viennent faire là les provinces ?

**M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées.** Notre cabinet et la direction de l'hospitalisation présenteront avant la fin de l'année des mesures visant à rendre plus attractifs les postes situés en Ile-de-France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la majorité présidentielle et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Jégo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 153

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 novembre 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 novembre 2002